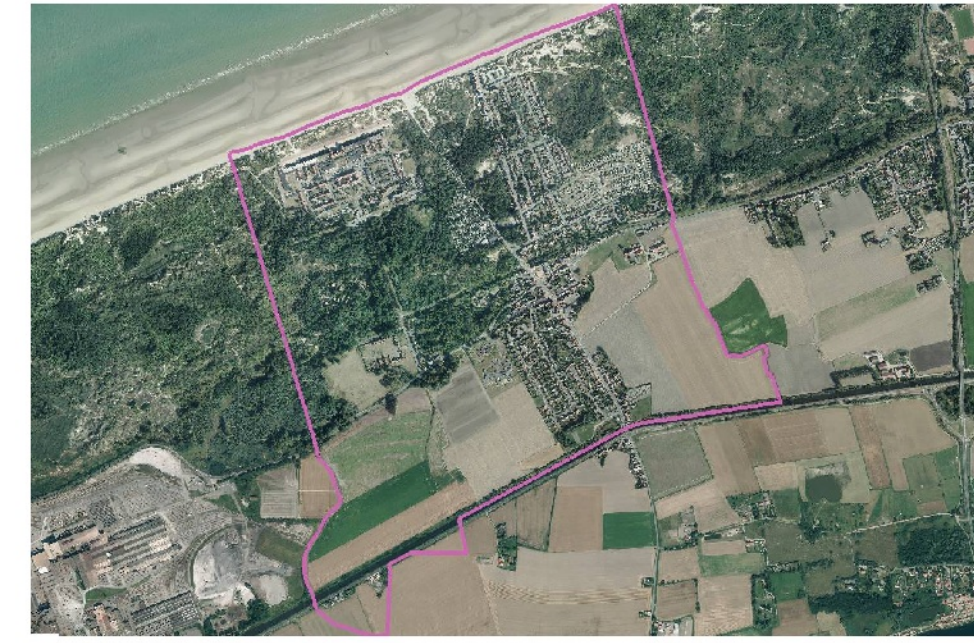


Commune de ZUYDCOOTE 59668



Carte Environnementale



Pour information

PLAN

Porter à Connaissance pour la procédure de planification Urbaine

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord
D.D.T.M 59

Date de mise à jour : 2011/2014
Sources : Géomatiques Studies (C) Cadastre / Pô - Ddpt
Email : ddtm59@nord.pou.fr

LEGENDE

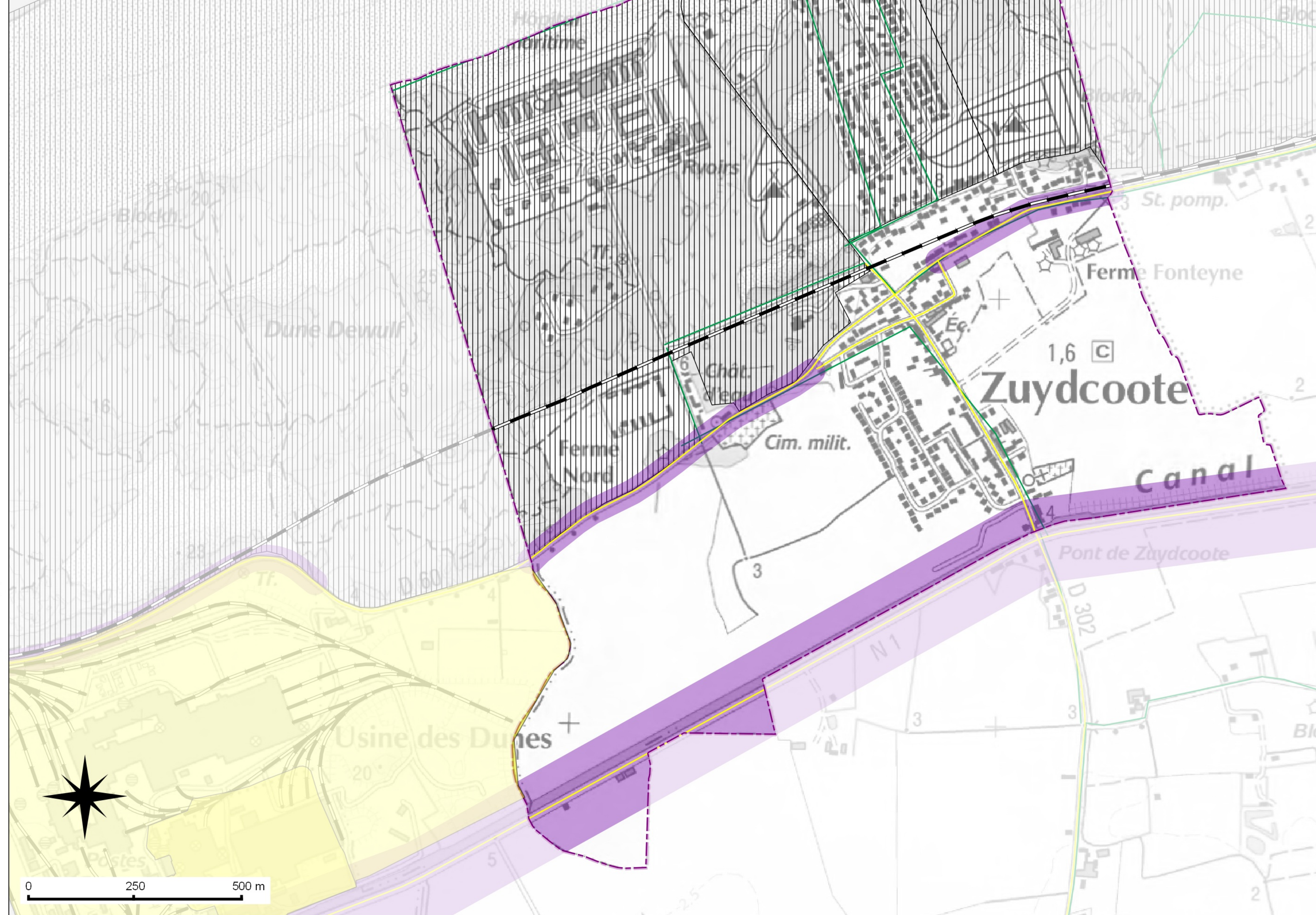
Contour de commune

Infrastructure

- Route Départementale
- Voie Ferrée
- Voie Bruyante - Secteur de Bruit
- Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (Pdpr) Source : C.GI 59

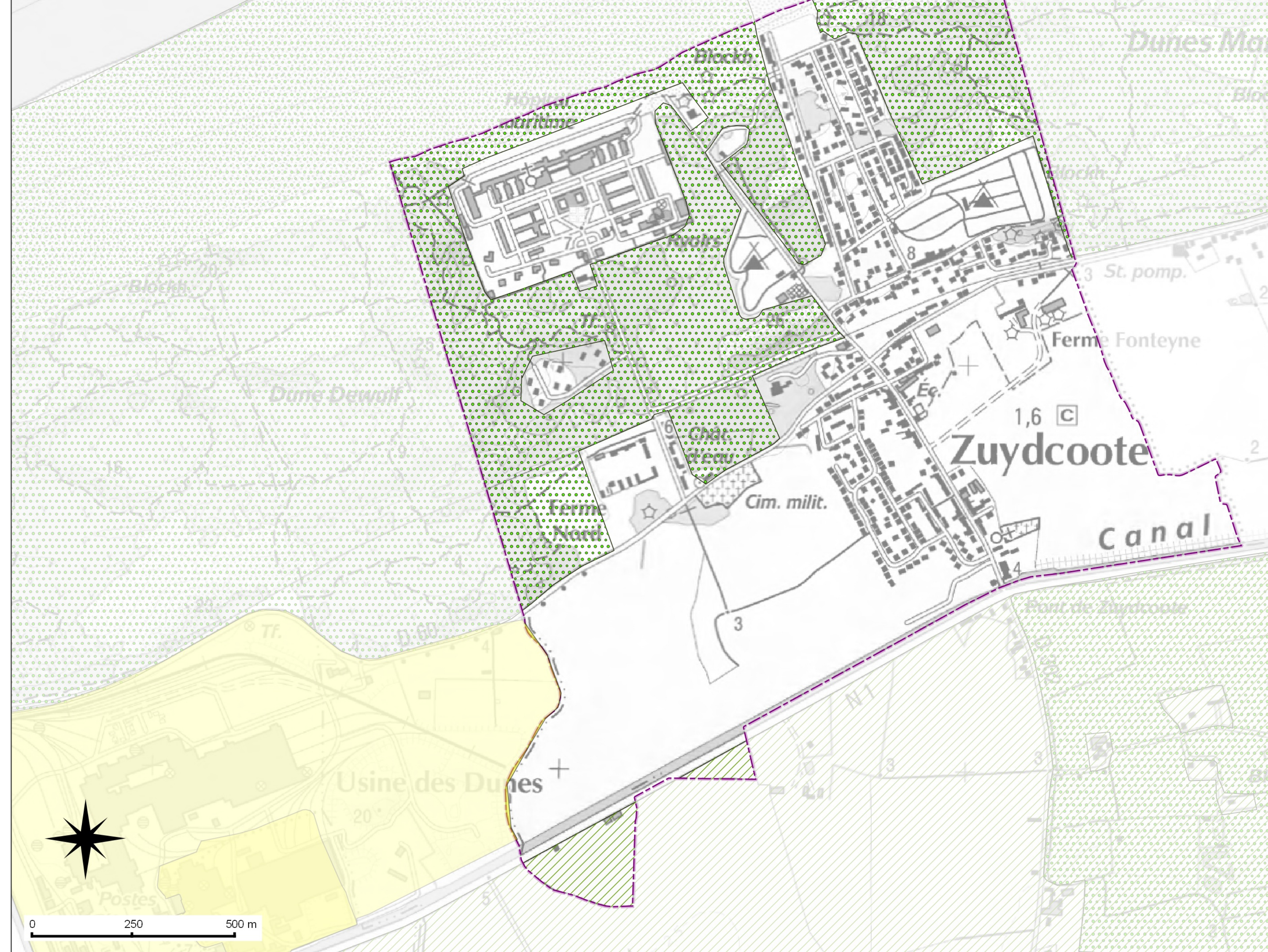
Patrimoine Paysager

- Protection Paysagère (Site classé, inscrit, ...) Source : Dreal



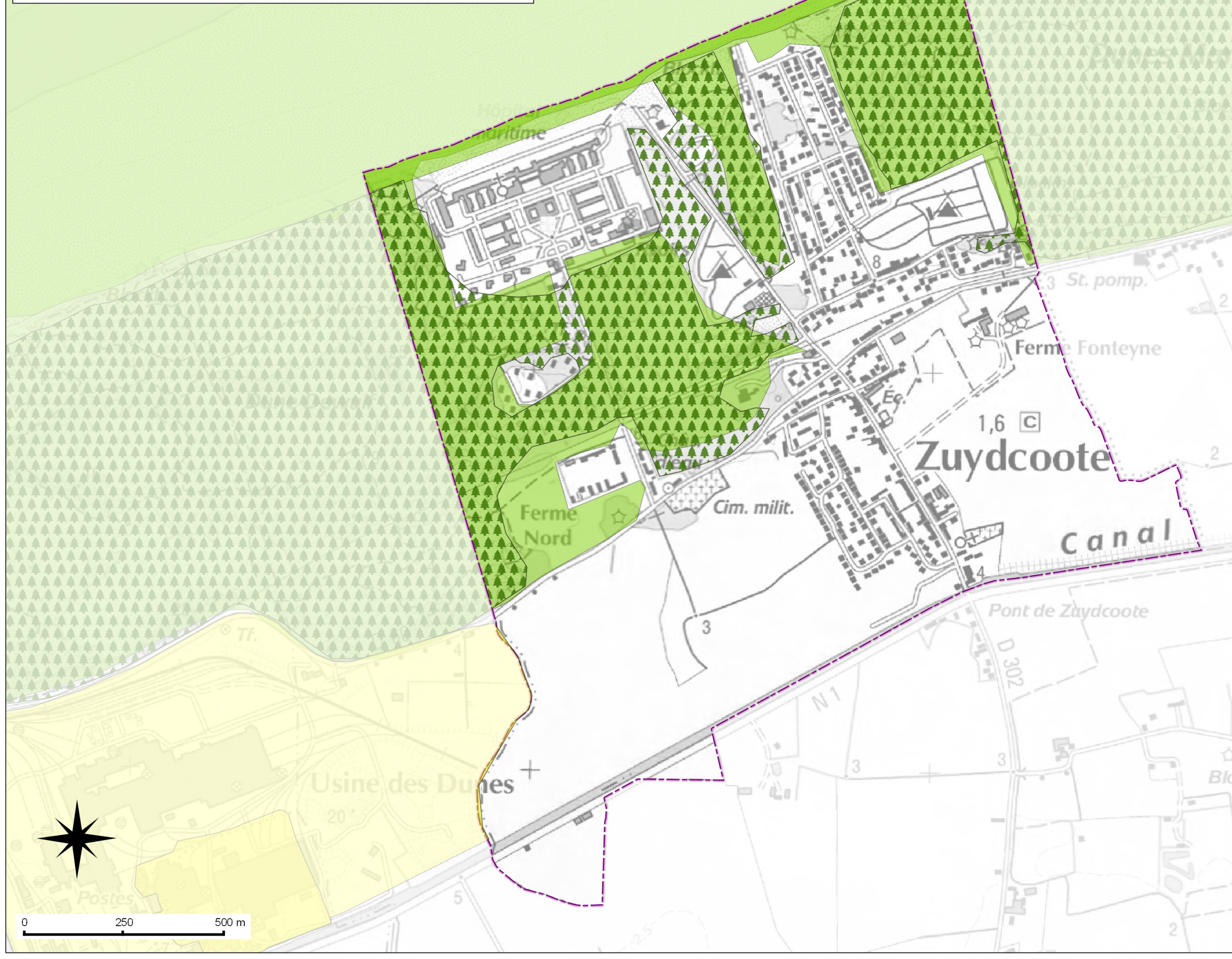
Patrimoine Naturel

- ZNIEFF de Type 1 Source : Dreal
- ZNIEFF de Type 2 Source : Dreal



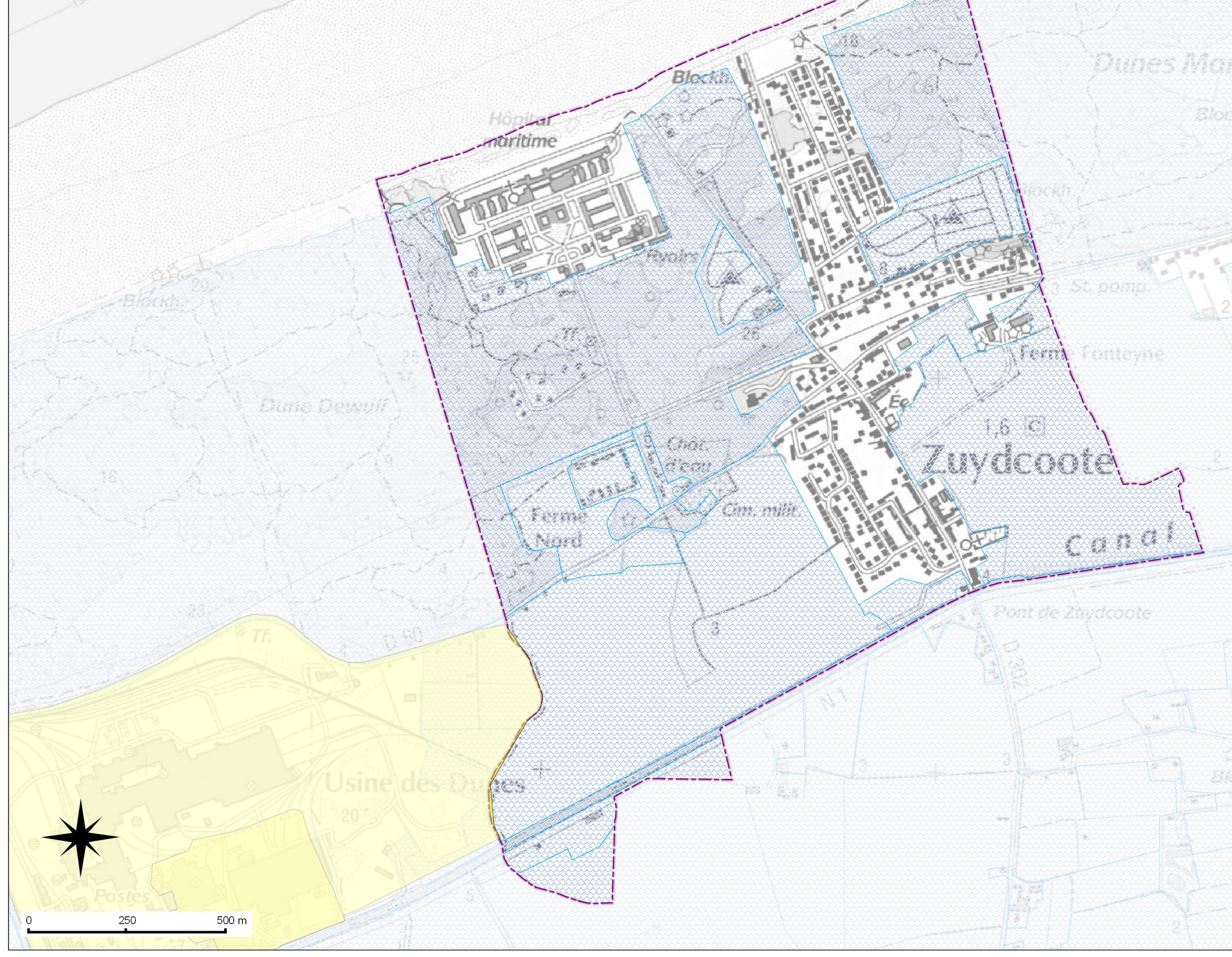
Patrimoine Naturel

- Inventaire Espace Boisé 2005 Source : Ddtm59 - Sigale Conseil Régional
- Natura2000 : ZPS, ZSC, Site d'Intérêt Communautaire 2005 (SIC) Source : Dreal



Patrimoine Naturel

- Inventaire des Zones à Dominantes Humides (Voir Annexe) Source : SDAGE 2009 - Agence de l'Eau Artos Picardie



Annexes

Natura 2000
Réseau écologique européen constitué de Sites de Protection Spéciale (SPS) et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC). Elles constituent la base réglementaire du grand réseau écologique européen. Leur secteur particulier est défini dans le Code de l'Environnement, précisant le cadre général de la désignation et de la gestion des sites Natura 2000 en France (art. L. 411.1 à L. 411.7 du Code de l'Environnement). Elles sont issues de l'élaboration des Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) transmis à la commission en 2002 et 2005.

Zones à dominantes humides du SDAGE
Les documents d'autorisation (CAH, PDU et cartes communales) et les décisions administratives dans le domaine de l'eau prévoient les zones humides en rapport notamment sur la carte des zones à dominante humide annexée au SDAGE (carte N° 27) et sur l'identification des zones humides qui est faite dans le SDAGE.
La représentation des zones à dominante humide du SDAGE (L. 59 000) est donc, soumise à titre indicatif, et alerte la collectivité afin de se rapprocher du SDAGE pour obtenir les délimitations des zones humides retenues (L), ainsi que les prescriptions de préservation.
(1) Les documents de SAGE comprennent un inventaire et une délimitation des zones humides, en indiquant la méthode employée, ses limites et ses objectifs.

Znieff
Zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique. Les objectifs sont la connaissance permanente ainsi que la sauvegarde des espèces, habitats, biotopes et milieux, leur intérêt repose sur leur fragilité et la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux remarquables. Il y a 2 types de Znieff et cet inventaire de première génération est en cours de modernisation.
- Type 1 : secteurs de biodiversité ou grands biotopes, caractérisés par la présence d'espèces, d'habitats, d'écosystèmes ou de milieux rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.
- Type 2 : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Voies Bruyantes - Secteur de bruit
Les infrastructures de transports terrestres sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent. Un secteur affecté par le bruit est défini autour de chaque infrastructure classée.
Quelles sont les infrastructures concernées ?
- les routes et tram roulant plus de 5000 véhicules par jour,
- les voies de chemin de fer fréquentées de plus de 50 trains par jour,
- les voies de chemin de fer classées de plus de 100 trains par jour,
- les voies de transport en commun de plus de 100 véhicules ou trains par jour,
- les infrastructures en projet sont également concernées (des publications de l'acte d'autorisation d'expertise publique ou inscrites en emplacement réservé dans le PLU ou l'acte d'autorisation d'un projet d'intérêt général).